

DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Evaluation 20... (Gestion 20...)

CAPL CAPN (1)

Direction d'évaluation :

Code direction d'évaluation :

Grade d'évaluation :

Code Grade d'évaluation :

I. Recours hiérarchique préalable au recours en CAPL/CAPN

Date recours hiérarchique : Date réponse autorité hiérarchique :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Identifiant :

Grade :

Echelon :

Rang :

Service d'affectation :

III. Evaluations obtenues dans le même corps (ou liste d'évaluation) au cours des 5 dernières années (à remplir par l'agent)

Années de notation/évaluation	Grade- Echelon	Marge obtenue ou Reconnaissance de la valeur professionnelle avant recours (2)	Marge obtenue ou Reconnaissance de la valeur professionnelle après recours (2) (3)

(2) Marge jusqu'en 2012 ; Réduction (-)/ Majoration (+) d'ancienneté (R/M), Valorisation / Pénalisation (V/P), cadence moyenne (CM) ou de référence (REF pour les échelons terminaux), mention d'encouragement (ME) ou d'alerte (MA) à compter de 2013 ; (3) : ou mention « rejet »

IV. Demande de recours (à remplir par l'agent) (1)

Eléments figurant dans le compte rendu d'entretien professionnel concourant à la procédure d'évaluation :

Reconnaissance de la valeur professionnelle :

(1)

Suite réservée au recours en CAPL ou CAPN (CAPN en l'absence de CAPL ou de 2ème niveau)

Compléter le cadre IX, page 6 de l'imprimé.

(1) : mettre une croix dans le (les) cadre(s) correspondant(s).

V. RECOURS DE L'AGENT EN CAPL OU CAPN (1er niveau)

A,

le
Signature

VI. DEMANDE DE RECOURS EN CAPL OU EN CAPN (1er niveau) : Rapport du chef de service évaluateur

A,

le

Signature :

Rapport communiqué à l'agent le :	
-----------------------------------	--

VII. OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DE L'AGENT (CAPN 1er niveau seulement) (1)

A,

le

Signature :

VIII. CONCLUSION DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE (CAPN 1er niveau seulement) (1)

A,

le

Signature :

CONCLUSION COMMUNIQUÉE À L'AGENT LE :	
---------------------------------------	--

(1) : les recours en CAPN de 2ème niveau sont établis sur papier libre.

IX. Suite réservée à la demande de recours ⁽¹⁾

IX.1. Suite réservée au recours après CAPL ou après CAPN (en l'absence de CAPL)

Décision de l'autorité hiérarchique après CAPL ou après CAPN (en l'absence de CAPL)

▪ **Reconnaissance de la valeur professionnelle :**

Reconnaissance de la valeur professionnelle (1) : Maintien : Modifiée (2) :

▪ **Eléments figurant dans le compte rendu d'entretien professionnel concourant à la procédure d'évaluation**

Modification : proposée : non proposée : (1)

Date de la CAPL ou de la CAPN : Date de la notification :

IX.2. Suite réservée à la demande après CAPN (recours de 2ème niveau)

Décision de l'autorité hiérarchique après recours de 2ème niveau en CAPN

▪ **Reconnaissance de la valeur professionnelle :**

Reconnaissance de la valeur professionnelle (1) : Maintien Modifiée (2) :

▪ **Eléments figurant dans le compte rendu d'entretien concourant professionnel concourant à la procédure d'évaluation**

Modification : proposée non proposée (1)

Date de la CAPN : Date de la notification :

(

⁽¹⁾ : mettre une croix dans le (les) cadre(s) correspondant(s) ;

⁽²⁾ : indiquer la nouvelle attribution.